



Demande carte grise via internet

Par **BOUVRYGIRONA**, le **07/05/2018 à 13:25**

Bonjour,
Je viens d'acheter un véhicule d'occasion (année 2003) immatriculé en ancienne version.
J'ai essayé de faire le nécessaire sur ANTS mais je ne peux pas aller au bout de la démarche, le système buguant.
Puis je circuler avec ce véhicule ?
Que puis je faire pour pouvoir enfin l'immatriculer sans frais supplémentaire (donc sans passer par un professionnel)
Cordialement

Par **BOUVRYGIRONA**, le **07/05/2018 à 18:57**

Bonjour,
Il ne s'agit pas d'un problème de navigateur, mais de logiciel. Tout est ok, jusqu'à la validation où le système affiche "Les données G et G1 issues de l'ancien dossier sont invalides ; l'opération de conversion n'est pas possible."
Il semblerait que le problème vienne bien du système de l'état et ne puisse être résolu rapidement. Du coup, j'ai une voiture, mais pas de carte grise valable.
Cordialement

Par **goofyto8**, le **08/05/2018 à 08:25**

bonjour,
[citation]Il ne s'agit pas d'un problème de navigateur[/citation]
Tout à fait, c'est le logiciel des préfectures qui est buggé et cela a été largement relayé par les médias.
Les autorités de police et de gendarmerie ont reçu des consignes pour faire preuve d'indulgence et ne pas verbaliser.

Par **Lag0**, le **08/05/2018** à **09:49**

Bonjour,
Effectivement, il y a de gros problèmes lorsque vous essayez vous-même de faire le changement de carte grise.
Etrangement, cela se passe beaucoup mieux lorsque vous faites appel à un professionnel (je suis passé par une grande chaîne de magasins auto).
Y aurait-il une volonté de favoriser les professionnels ?

Par **goofyto8**, le **08/05/2018** à **17:09**

bonjour,
[citation](je suis passé par une grande chaîne de magasins auto).
[/citation]
Est-ce facturé, si vous achetez les nouvelles plaques chez eux ?

Par **Lag0**, le **09/05/2018** à **08:10**

Dans mon cas, c'était un ensemble carte grise, fourniture des plaques et montage.

Par **gulf33**, le **10/05/2018** à **14:01**

bonjour,
[citation]Dans mon cas, c'était un ensemble carte grise, fourniture des plaques et montage.
[/citation]
Je suis toujours immatriculé selon la nomenclature ancienne (nombre de 4 chiffres + 3 lettres + n° département) et j'ai demandé cette prestation chez l'enseigne F.. V.. qui me l'a refusé.
Selon eux, tant qu'on ne vend pas son véhicule, on n'a pas droit de le faire re-immatriculer selon la nouvelle nomenclature.
je pensais, qu'au contraire, il était conseillé de le faire, sans attendre la date butoir lorsque ça sera obligatoire .